

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception  
- 4 AVR. 2014

Dossier complet le  
04/04/14

N° d'enregistrement  
F09314P0101

### 1. Intitulé du projet

**Parking provisoire (P13) à la gare TGV d'Aix-en-Provence**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40° aire de stationnement ouverte au public	Parking provisoire de 850 places (dont 17 places PMR) avec extension possible à 1100 places dont 22 PMR

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Création d'un parking provisoire au sol de 850 places (dont 18 places PMR) à proximité de l'anneau routier de la gare TGV d'Aix-en-Provence et d'un cheminement pour les piétons d'environ 400 m permettant d'accéder par une passerelle au parking P3 située dans l'enceinte de la zone de la gare TGV.

Une zone d'extension à 1100 places (dont 22 places PMR) est envisagée dans un deuxième temps, selon le remplissage du parking.

Arrivé le :	Projet de	Éléments de	Attribution	Information
- 4 AVR. 2014	PARKING	PARKING		

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce parking provisoire sont :

- de servir de parc tampon lors de la réalisation d'un parc en ouvrage à l'intérieur de l'anneau routier en lieu et place du P2 existant (ce qui entraînera la fermeture du parking P2 pendant les travaux) ;
- de servir de parc tampon dans le cadre de la restitution du parking P11 qui fait partie du périmètre de la ZAC de la gare ;
- de répondre au besoin croissant de stationnement (anneau routier saturé)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une description de la phase de travaux est présentée en Annexe 6.

Les travaux comprendront :

- une phase préparatoire (installation de la base-vie, mise e place de la signalétique et de clôtures délimitant le chantier, etc..)
  - débroussaillage (les arbres présents seront conservés)
  - terrassement
  - création du cheminement piéton
  - création de la voirie
  - mise en place des réseaux (éclairage, eaux de voirie, électricité et télécom)
  - mise en place du mobilier et des bornes de paiement
  - mise en place de la signalétique
- L'emprise au sol de ce projet sera de 2,9 ha.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking de 850 places (à 1100 places) n'entraînera pas par lui-même une augmentation de la fréquentation de la gare TGV d'Aix-en-Provence. Il permettra

- d'augmenter l'offre en stationnement pour les personnes utilisant actuellement l'anneau routier ;
- de compenser la perte de stationnement due aux travaux de création d'un parking en ouvrage à l'intérieur de l'anneau routier et à la restitution du parking P11 pour la ZAC de la gare.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (article R-214-1 du Code de l'Environnement) comprenant une évaluation des incidences Natura 2000

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de places de stationnement	850 place (dont 17 PMR) extension possible à 1100 places (dont 22 PMR)
Surface d'emprise	2,9 ha
Surface imperméabilisée	2,65 ha
Surface du bassin	0,1 ha
Linéaire du cheminement piéton	400 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD9g  
13080 Aix-en-Provence  
Cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 5 ° 18 ' 40 " E Lat. 43 ° 27 ' 18 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce parking est provisoire, il permettra notamment de servir de parc tampon lors de la réalisation d'un autre parc en ouvrage (en lieu et place de l'actuel parking P2) au niveau de l'anneau routier.

Le parking en ouvrage P2 sera vraisemblablement construit dans un délai de 5 à 10 ans.

A la suite de la construction de ce parking en ouvrage, le parking provisoire P13 sera donc déconstruit.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche avec des matériaux de remblais datant vraisemblablement de la création de la gare TGV  
(Cf. photos du site en Annexe 3)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de la commune d'Aix-en-Provence approuvé le 30 octobre 1984.  
Actuellement, un PLU est en cours d'élaboration mais n'a pas encore été approuvé.  
Selon le zonage du POS, le projet se situe en zone A-ND1 (Cf. Annexe 7).  
Ces zones sont des zones de protection de la nature dont le maintien à l'état actuel est souhaitable.  
Une modification du POS pour rendre la création du parking compatible avec le POS est en cours au sein de la Municipalité d'Aix-en-Provence.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II "Plateau de l'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement est en vigueur sur le territoire de la CPA. Le secteur d'étude est soumis aux bruits de la RD 9.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels et technologiques approuvé le 8 février 2006. Le secteur du projet est concerné par le risque de feu de forêt
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site référencé sur les bases de données BASOL et BASIAS sur le secteur du projet
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le projet de périmètre de protection rapproché du bassin du Réaltor (Cf. Annexe 8)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking n'est pas inclus dans le projet de site classé du Massif de l'Arbois (Cf. Annexe 9)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS "Plateau de l'Arbois" à environ 1 km au Nord Une évaluation d'incidence du projet sur ce site Natura 2000 a été réalisée (Cf. Annexe 10). Cette évaluation d'incidence conclu a l'absence d'incidence du projet sur le site Natura 2000 et sur les espèces listée au FSD.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux nécessaires à la création de la chaussée
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone boisée en dépression à l'Est du parking sera conservée. Le site est un terrain à nu avec uniquement quelques arbres, qui seront conservés, dans la mesure du possible. Pour la création du cheminement piéton, les arbres seront également conservés. La faible capacité d'accueil de la zone ne laisse présager que de la présence d'un nombre limité d'espèces, toutes parmi les plus communes et les moins exigeantes. 2 espèces protégées de flore sont suspectées. des relevés complémentaires seront réalisés aux périodes optimales pour savoir si oui ou non les 2 espèces protégées de flore sont présentes sur le site du projet : début avril pour l'Ophrys Provincialis et juin pour la Carduus acicularis.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier de déclaration au titre de l'article R-214-1 du Code de l'Environnement est réalisé en parallèle de cette présente demande. Ce dossier inclura des mesures de prévention vis-à-vis des pollutions accidentelles en phase chantier et vis-à-vis des pollutions chroniques en phase exploitation. Ces mesures permettront d'éviter tout risque de pollution dû au projet au niveau du bassin du Réaltor.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuelle est une friche (Cf. cartographie des habitats naturels en Annexe 10).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 9 est concernée par le risque transport de matières dangereuses. La RD 9 passe en contrebas (déblais) du futur parking.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est concerné par les bruits émis par la circulation de la RD9 et la gare TGV d'Aix-en-Provence. La stationnement sur le parking va engendrer de la circulation et donc des émissions sonores. Étant donné le contexte assez bruyant de la zone, l'impact acoustique du parking devrait être limité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des TGV est à l'origine de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour des raisons de sécurité, le parking sera éclairé (une étude photométrique sera réalisée afin de s'assurer du respect de la réglementation en terme de luminosité).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gare TGV, avec les parking adjacents, sont à l'origine d'émissions lumineuses.
<b>Pollutions:</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques polluants seront liés à la circulation des véhicules. Les véhicules étant principalement en stationnement, les rejets seront limités.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées avant rejet. Le rejet se fera au niveau d'un collecteur d'eau pluvial existant qui passe sous l'anneau routier (en point bas de la dépression boisée à l'Est du parking). Ce sujet est traité dans le dossier de déclaration au titre de l'article R-214-1 du Code de l'Environnement, déposé en parallèle de ce formulaire d'étude au cas par cas.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des corbeilles seront mises à disposition des usagers du parking. Les quantités produites de déchets seront faibles. Ces déchets seront assimilables à des ordures ménagères.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel est une friche située entre la RD 9 et la RD 9g et à 400 m environ de la gare TGV d'Aix-en-Provence. Par conséquent, ce site est déjà fortement anthropisé et ne présente pas de qualité paysagère particulière (Cf. Annexe 3).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce site est une friche qui n'est pas utilisée pour une activité économique particulière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité du projet de parking temporaire, le projet de la ZAC de la gare est en cours.

Le projet de parking n'aura pas d'impact notable :

- milieu naturel : la faible capacité d'accueil de la zone qui ne laisse présager que de la présence d'un nombre limité d'espèces, toutes parmi les plus communes et les moins exigeantes. L'ophrys de Provence est suspectées dans le cas du projet de parking provisoire et a été mis en évidence dans le cas de la ZAC de la gare. En cas de présence de ces espèces, il pourra être envisagé d'éviter les stations ;
- impact sur les eaux superficielles liée à l'imperméabilisation et compensée par la mise en place d'un bassin de rétention avec un ouvrage de régulation ;
- impact sur le paysage très faible étant donné que le terrain concerné est déjà fortement anthropisé.

Par conséquent, le parking n'aura pas d'impact notable qui seront de nature à se cumuler avec les impacts éventuels de la ZAC de la gare.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de parking n'aura pas d'impact notable :

- milieu naturel : la faible capacité d'accueil de la zone qui ne laisse présager que de la présence d'un nombre limité d'espèces, toutes parmi les plus communes et les moins exigeantes. 2 espèces protégées de flore sont suspectées. Des relevés complémentaires seront réalisés aux périodes optimales pour savoir si oui ou non les 2 espèces protégées de flore sont présentes sur le site du projet : début avril pour l'Ophrys Provincialis et juin pour la Carduus acicularis. A noter que dans le cadre du dossier de défrichage de la ZAC de la gare, située juste au Nord de la RD9g, seule l'ophrys avait été inventoriée. En cas de présence de ces espèces, il pourra être envisagé d'éviter les stations ;
- impact sur les eaux superficielles liée à l'imperméabilisation et compensée par la mise en place d'un bassin de rétention avec un ouvrage de régulation ;
- impact sur le paysage très faible étant donné que le terrain concerné est déjà fortement anthropisé.

Le projet étant soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (article R-214-1 du Code de l'Environnement) et la déclaration comprenant une évaluation des incidences Natura 2000, et à la vue des impacts du projet, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet de parking provisoire.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Description du projet de parking provisoire
Annexe 7 : Extrait du plan de zonage du POS d'Aix-en-Provence
Annexe 8 : Projet de périmètre de protection du bassin du Réaltor
Annexe 9 : Projet de site classé du Massif de l'Arbois
Annexe 10 : Évaluation d'incidence Natura 2000
Annexe 11 : Localisation des zones soumises à demande de défrichement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

01.04.2014

Signature

**EFFIA Concessions**

20, boulevard Pasteur

75012 PARIS

Tel 01 44 75 48 00

RCS Paris B 387 021 281

E. SAVRE

**Directeur Technique**

**E. Savre**

